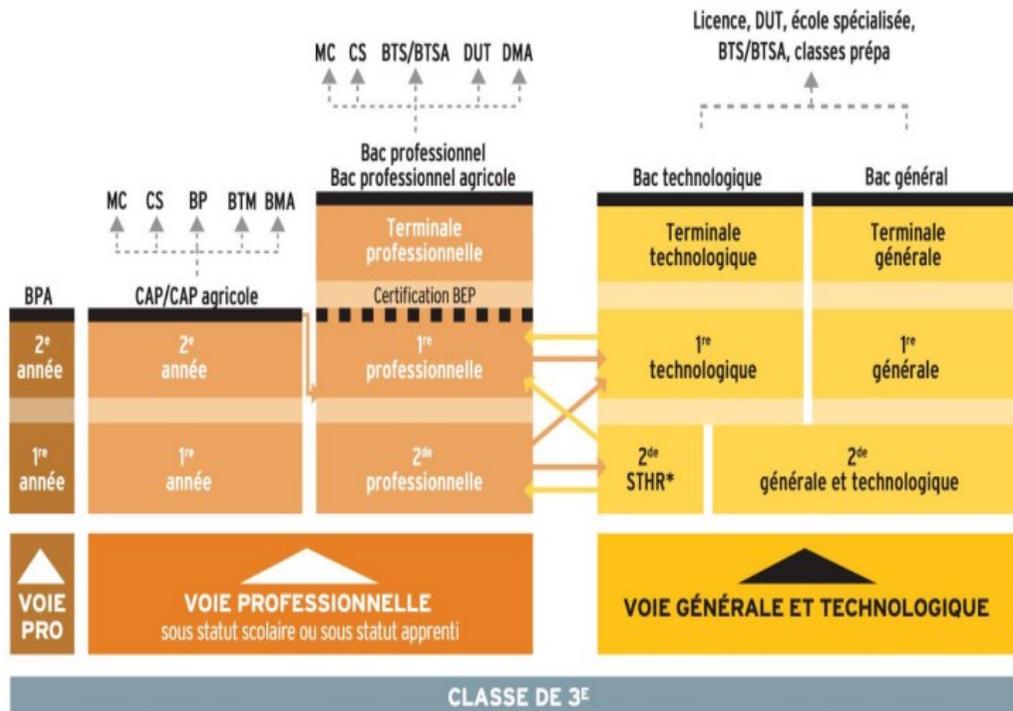


## SCHÉMA DES FORMATIONS



- ⇄ Passerelles entre les différentes voies
- Sous statut apprenti

### CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 8*). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

### Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 12*).

### Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, S2TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 19*).

### Bac général

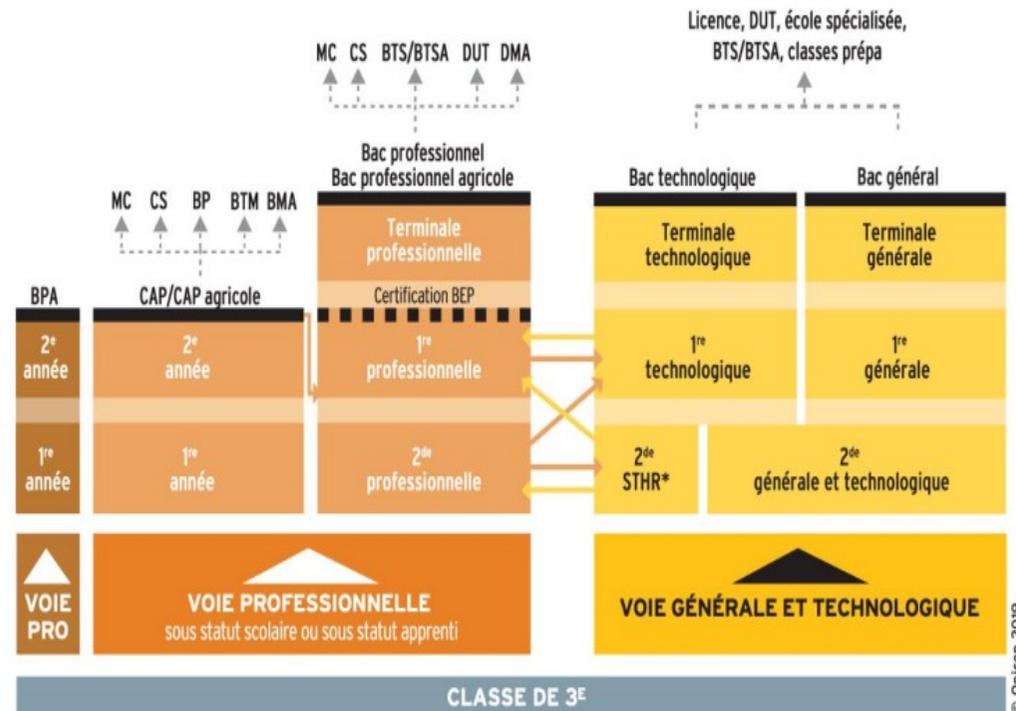
La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 18*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5.

### LEXIQUE

- BEP** : brevet d'études professionnelles
- BMA** : brevet des métiers d'art
- BP** : brevet professionnel
- BPA** : brevet professionnel agricole
- BTM** : brevet technique des métiers
- BTS/BTSA** : brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole
- CAP/CAP agricole** : certificat d'aptitude professionnelle/ certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CS** : certificat de spécialisation agricole
- DMA** : diplôme des métiers d'art
- DUT** : diplôme universitaire de technologie
- MC** : mention complémentaire

\* Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dès la 2<sup>de</sup>.

## SCHÉMA DES FORMATIONS



- ⇄ Passerelles entre les différentes voies
- Sous statut apprenti

### CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 8*). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

### Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 12*).

### Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, S2TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 19*).

### Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 18*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5.

### LEXIQUE

- BEP** : brevet d'études professionnelles
- BMA** : brevet des métiers d'art
- BP** : brevet professionnel
- BPA** : brevet professionnel agricole
- BTM** : brevet technique des métiers
- BTS/BTSA** : brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole
- CAP/CAP agricole** : certificat d'aptitude professionnelle/ certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CS** : certificat de spécialisation agricole
- DMA** : diplôme des métiers d'art
- DUT** : diplôme universitaire de technologie
- MC** : mention complémentaire

\* Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dès la 2<sup>de</sup>.